

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 mars 2023

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le deux mars deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

BUDGET PRIMITIF
2023 DU BUDGET
ANNEXE DES
PARKINGS PUBLICS
DE LA VILLE DES
LILAS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI (à partir de 20 h14, point 8), Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Johanna BERREBI, Alice CANABATE, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Bénédicte BARBET, Bruno ZILBERG, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Sander CISINSKI par Martin DOUXAMI, Daniel GUIRAUD par Lionel BENHAROUS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Guillaume LAFEUILLE par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER par Nancy AGUILERA TORRES, Sonia ANGEL par Lucie FERRANDON, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Mathias GOLDBERG par Valérie LEBAS, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET, Vincent DURAND par Hélène BERTHOUMIEUX.

ABSENTS : Lisa YAHIAOUI (à partir de 20 h14, point 8), Jimmy VIVANTE, Frédérique SARRE.

SECRETAIRE : Christophe PAQUIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DES PARKINGS PUBLICS DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 107 prévoyant la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 avec option d'une gestion hors taxes applicable à un service public industriel et commercial,

VU la délibération n° D2/23 du 1^{er} février 2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

VU l'extrait du compte de gestion produit par le Trésorier Municipal de Pantin, certifiant que l'exécution du budget annexe des Parkings publics de la Ville au titre de l'année 2022 a donné les résultats qui sont repris dans le budget 2023,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE les propositions du budget primitif 2023 du budget annexe des Parkings publics de la Ville des Lilas détaillées dans le budget et annexes joints dans les conditions d'équilibre ci-après.

ARTICLE 2 : DIT que le budget est voté par chapitres.

ARTICLE 3 : PRECISE que le budget primitif 2023 du budget annexe des Parkings publics est adopté avec reprise anticipée du résultat de l'exercice 2022 au vu de l'extrait du compte de gestion émis par le Trésorier Municipal de Pantin attestant le résultat tel qu'il ressort du compte administratif provisoire.

ARTICLE 4 : DIT que la reprise anticipée du résultat 2022 du budget annexe des Parkings publics se décompose comme suit :

- Solde cumulé d'investissement : 73 978 ;72 €
- Résultat d'exploitation cumulé : 21 746,92 €

- RAR en dépenses 2022 : 130 622,41 €
- RAR en recettes 2022 : 191 000,00 €

ARTICLE 5 : DIT que la balance générale du budget annexe des Parkings publics de la Ville des Lilas avec la reprise anticipée des résultats s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	372 746,92	351 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		21 746,92
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		372 746,92	372 746,92
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	208 339,64	129 360,92
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	130 622,41	191 000,00
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		73 978,72
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR + Résultat + Crédits votés)		333 962,05	394 339,64
TOTAL DU BUDGET		706 708,97	767 086,56

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Délibération votée par 32 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Christophe PAQUIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230309-D22-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2023

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

23 MARS 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.